



Libre et indépendant

Depuis soixante-quinze ans, Force Ouvrière est un syndicat libre et indépendant pour la justice sociale.

Décembre 1947, des syndiqués de la CGT motivés par un impérieux besoin d'indépendance font scission, fidèles à la Charte d'Amiens et à l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

Les 12 et 13 avril 1948, 1 435 délégués, réunis en congrès et emmenés par Léon Jouhaux, créaient la CGT-Force Ouvrière.

Soixante-quinze ans plus tard, liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts matériels et moraux des travailleurs, des salariés actifs, des chômeurs et des retraités par la négociation mais aussi le rapport de force et la grève lorsque c'est nécessaire sont dans l'ADN de FO, comme la défense des valeurs républicaines.

C'est sur ces bases que les militants de FO mènent depuis soixante-quinze ans leur action syndicale.

En 2023, FO se bat toujours :

- pour l'amélioration de notre modèle social ;
- pour une meilleure redistribution des richesses ;
- pour l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux ;
- contre la destruction des services publics, qui constituent le capital de ceux qui n'en ont pas ;
- contre toute forme de discrimination et d'inégalités.

Force Ouvrière considère que l'indépendance syndicale vis-à-vis de **toute structure ou influence extérieure** est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace et permanente des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

Fidèle à sa pratique en période électorale, le Syndicat **F.O.-DGFIP** ne donne jamais de consigne de vote.

Dans le contexte déstabilisant des crises sanitaire et internationale, le Syndicat **F.O.-DGFIP** s'inscrit plus que jamais dans le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, hors de toute emprise politique.

C'est sur cette base, que nous défendons résolument les missions de la DGFIP et les intérêts matériels et moraux des personnels.